

Je crois l'avoir fait. Dans ce cas, et s'il n'y a rien de nouveau à dire à ce propos, je ne voudrais pas retarder le comité.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais ajouter autre chose. Nous nous rendons tous compte, je crois, que l'un des éléments les plus importants de l'intégration satisfaisante des nouveaux venus au pays consiste en ce que nous, résidents, manifestations une attitude sympathique à leur égard. C'est ce que cette Direction du ministère a cherché à favoriser par l'entremise d'organismes bénévoles de tous genres. Je n'irai pas prétendre que j'aimerais voir ralentir ce genre d'activité; loin de là. Cependant, je doute que les tentatives qui ont été faites,—certaines d'entre elles, évidemment, étaient extrêmement bien intentionnées,—pour utiliser les moyens dont dispose la Direction, aux fins de favoriser des rapports plus étroits entre les deux groupes d'anciens Canadiens, soient vraiment aussi nécessaires que le sont certaines autres activités. A mon avis, tout va assez bien dans ce domaine à l'heure actuelle.

J'ai dit il y a un instant, et je tiens à le répéter, qu'une attitude sympathique, raisonnable et honnête, de même que le respect des faits, sont très importants, si nous voulons vraiment intégrer les nouveaux venus, et bien comprendre les rapports qui existent entre les immigrants récents et ceux qui sont ici depuis plus longtemps. Je ne puis m'empêcher de penser que l'une des meilleures façons de favoriser cela serait d'avoir des rapports vraiment étroits entre les tribunaux et les agents de liaison de cette Direction, au point de former vraiment une seule organisation.

M. McGee: Monsieur le président, avant de me mettre à démolir les propos qu'a tenus tantôt l'honorable député de Bonavista-Twillingate, je tiens à souscrire à tout ce qu'il a dit au sujet de l'importance d'une attitude bienveillante, raisonnable et sincère, ainsi qu'il l'a qualifiée, de la part de ceux d'entre nous qui sont déjà ici, envers ceux qui viennent d'arriver et ceux qui viendront plus tard. Pareille attitude s'impose peut-être encore plus à ce temps-ci de l'année, alors que nous célébrerons bientôt la semaine de la fraternité. Dans tout le pays, des orateurs vont rappeler à ceux qui participeront aux initiatives de la semaine de la fraternité et à ceux qui assisteront aux banquets organisés à cette occasion, qu'il est absolument nécessaire d'insister sur ce point en particulier.

Je n'ai pas eu l'occasion à mon gré d'examiner certains des documents qui sont remis aux nouveaux Canadiens, comme celui dont l'honorable député a parlé. Je déplorerais, certes, qu'il n'y soit pas question de certains aspects de notre histoire dans ce domaine dont nous sommes fiers à juste titre. Je pense

[L'hon. M. Pickersgill.]

en particulier à une mention d'Ezekiel Hart, et,—c'est une histoire bien connue,—l'exemple de tolérance et de bonne entente qu'ont donné, dès le début, les Canadiens français de Trois-Rivières. Si ces brochures, qui retracent et mettent en relief nos réalisations à cet égard, dont nous sommes fiers, ne font pas mention de ce récit et d'autres du même genre, j'en serai vivement déçu.

J'aimerais maintenant revenir aux observations du député de Bonavista-Twillingate. Avant mon arrivée à la Chambre des communes, j'avais beaucoup entendu parler du député de Bonavista-Twillingate et de certaines des difficultés auxquelles il était en butte. Naturellement, j'avais lu bien des choses sur les divers travaux du Cabinet du temps, et j'en avais bien entendu parler. L'impression que j'en ai eue,—et bon nombre de Canadiens semblaient la partager en 1957,—c'est qu'on se contentait de tâtonner sans s'attaquer à certains problèmes qui se posaient.

J'aimerais reprendre ses propres paroles, mais me placer à un point de vue quelque peu différent du sien, pour décrire, comme il l'a fait il y a quelques instants, son attitude à l'égard du ministère. Il a dit qu'il concevait certains doutes. Cette division lui en inspirait. Et qu'a-t-il fait? A ce qu'il semble, il n'a fait qu'alimenter ces doutes. Il a ajouté que nous ne devons congédier personne. Nous ne devrions pas faire erreur; nous ne devrions pas réduire la dépense. Il ne critiquait aucun fonctionnaire du ministère en particulier. Ensuite, il a fait remarquer que 800,000 dollars constituent un montant considérable. Ceci dit, ayant étalé ses antécédents et sa riche expérience au sein du ministère, pour la gouverne du ministre actuel, de la commission Glassco ou de tout autre intéressé, il s'est mis à préconiser une autre mesure comportant une dépense supplémentaire.

L'hon. M. Pickersgill: Oh, non!

M. McGee: Le député dit «non». Je lui rappelle qu'il préconisait, il y a quelques instants, une dépense additionnelle pour l'enseignement des langues. L'honorable député hoche la tête. Je crois que le hansard corroborera ce que j'ai dit.

L'hon. M. Pickersgill: Qu'on y consacre de l'argent qu'on a déjà!

M. McGee: J'en suis arrivé à mieux comprendre quelques-unes des raisons pour lesquelles l'honorable député avait parfois des difficultés lorsqu'il était ministre. Il adoptait cette attitude typique de ne prendre aucune initiative, de rester dans l'indécision, de n'oser critiquer qui que ce soit, de ne congédier personne et de finir par préconiser de nouvelles dépenses. Il n'est pas surprenant qu'il ait connu des difficultés.